

« Bloctel », la nouvelle « liste rouge » contre les spams téléphoniques | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe LCI		« Bloctel », la nouvelle « liste rouge » contre les spams téléphoniques			

Invitation par SMS à télécharger une vidéo, demande de rappel d'un correspondant inconnu, démarchage pour une cuisine, des fenêtres en PVC ou des panneaux solaires... Tout possesseur d'un téléphone mobile a déjà dû faire face à ces nombreuses sollicitations, plus ou moins intrusives.

Message
Aujourd'hui 13:22



Info message
vocal. Vous avez
une notification
vocale disponible.
Cliquez pour
l'écouter : [http://
allo-mms.com/](http://allo-mms.com/)

Depuis le 1er juin, les particuliers qui le désirent peuvent inscrire gratuitement leurs numéros (fixe et portable) sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » (bloctel.gouv.fr), mise en place par l'Etat.

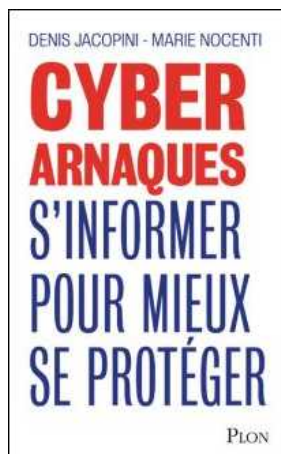
Elle va remplacer la liste « Pacitel » créée en 2011, à l'initiative du gouvernement, par la Fédération française des télécoms. Cette dernière regroupe les principaux opérateurs (hors Free). Contrairement à Pacitel, l'ensemble des entreprises de démarchage auront obligation de se conformer à cette nouvelle liste Bloctel, sous peine d'amende allant jusqu'à 75 000 euros. Ils devront chaque mois retirer de leurs bases de données les numéros de téléphone inscrits sur la liste.

LA MAJORITÉ DES DÉMARCHAGES SE FAIT DEPUIS L'ÉTRANGER

Martine Pinville, secrétaire d'Etat en charge du commerce, qui a pris la succession de Carole Delga, à l'origine de l'entrée en vigueur de ce système, se dit « confiante » dans le succès de cette plate-forme. Mais elle précise que si un démarchage abusif est constaté, « il faudra à ce moment-là relever le numéro de téléphone et, si possible, le nom de la société qui a appelé, afin de nous le signaler sur Bloctel ou à la DGCCRF. Nous ferons les poursuites nécessaires ». Difficile toutefois d'identifier un numéro bien souvent masqué. L'autre écueil réside dans le fait que la majorité des démarchages se fait depuis l'étranger... [Lire la suite]

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaqes dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaqes Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaqes Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur [amazon.fr](https://www.amazon.fr)



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Source : « *Bloctel* », la nouvelle « *liste rouge* » contre les *spams téléphoniques*